

# ARCHITECTURES, WALLONIE-BRUXELLES

INVENTAIRES#0 INVENTORIES  
2005-2010

## Projets- Projects

Maitre de l'ouvrage - Client  
Conception - Design  
Livraison - Delivery  
Programme - Program  
Adresse - Location  
Coût - Building cost  
Coûts/ Building cost/ m<sup>2</sup>  
Superficie bâtie/m<sup>2</sup> - Site area  
Architecte  
Statut - Status  
Paysage - Landscape design  
Partenaire - Partner

## Réflexions - Thoughts

Introductions  
+ Urban architecture  
Urban architecture  
+  
La couleur de  
l'architecture  
Context of architecture  
Culture, education,  
industry  
Culture, education, research  
Exposées  
Special sections  
Abstract point of view

## Acteurs

Déclinaison  
+ Titres - Titles  
Titres - Mentions  
A+  
Exposées -  
Exhibitions  
En Belgique - In Belgium  
A l'étranger - Abroad  
+ Concours  
Collaborations  
Collaborations  
Conformations  
Articles  
En Belgique - Abroad  
A l'étranger - Abroad  
+  
Prix - Awards  
Récompenses  
Récompenses  
Création TV  
TV programmes  
Démoscènes sonores  
Audio documentaries  
Exposées web - Web  
programmes  
Festivals - Festivals  
Screenings  
Stipendat - Fellow  
+ Exposées indépendantes  
Independent Exhibitions



mise en place une loi sur l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une personne morale, nommée loi Laruelle, du nom de la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, alors en place. Ce texte de loi modifie la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de l'architecte et celle du 26 juin 1963 créant un Ordre des Architectes. Par ces modifications, il est à présent possible d'exclure la responsabilité personnelle de l'architecte par la constitution d'une société à personnalité morale complète (sprl, srl, sa) qui réponde aux conditions légales pour pouvoir exercer la profession d'architecte. La responsabilité contractuelle liée à l'exercice de la profession d'architecte est donc désormais entièrement supportée par la société. En 2010, on dénombre 1 557 sociétés dites Laruelle en Belgique inscrites au tableau de l'Ordre: il serait intéressant de voir l'évolution du nombre de sociétés de ce type pour voir si elles rencontrent effectivement les besoins de l'architecte.

Au-delà de cette évolution du cadre d'exercice typiquement belge, l'évolution des normes européennes de la construction influence bien entendu l'organisation des bureaux. L'omnipotence décroissante du rôle de l'architecte le force à présent à s'entourer également de coordinateurs de constructions passives et de spécialistes de constructions passives et en PEB. Certains bureaux, même de petite taille, tentent de réunir ces spécialisations en recrutant parmi leurs collaborateurs, certains architectes ayant suivi les formations adéquates.

« Kristof Uytendaele, l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une personne morale, 2007. Photographie de l'agence d'architecture de l'Université de Liège »

## ÉVOLUTION

### DE LA COMMANDE

L'intérêt de l'étude européenne est d'observer certaines spécificités nationales, notamment au niveau de la commande. La Belgique tient ainsi – et sans surprise du fait de la situation de monopole de l'architecte – la première place dans la proportion de logements privés par rapport aux autres secteurs; soit 59% (44% pour les maisons individuelles et 15% pour le logement privé). Le commercial et le public se répartissant à hauteur égale le reste du gâteau. Liée à cette répartition est celle du maître de l'ouvrage qui reste à 54% un commanditaire individuel, 13% sont des

profession within the framework of a legal entity, known as the Act Laruelle after the Minister for SMEs, the Self-employed, Agriculture and Scientific Policy of the time. This legal text modifies the Act dated 20 February 1939 on the protection of the title of architect and of the architect himself and the Act dated 26 June 1963 which established the Order of Architects. With these modifications, it is now possible to exclude the architect's personal liability by incorporating a company with a fully-fledged legal personality (sprl, srl, sa) that meets the legal conditions necessary to be able

to practise the profession of architect. The contractual liability involved in practising the profession of architect is now assumed by the company in full. In 2010, 1,557 so-called Laruelle agencies were entered on the roll of the Order in Belgium: it would be interesting to monitor the evolution in the number of companies of this type to see whether they effectively meet the needs of the architect.

Over and above this evolution within the framework that organises the practice that is specific to Belgium, developments in European

« Kristof Uytendaele, l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une personne morale, 2007. Photographie de l'agence d'architecture de l'Université de Liège »

construction standards have also impacted the organisation of the agencies. The declining omnipotence of the role of the architect is now forcing architects to also surround themselves with health & safety coordinators, passive construction specialists and experts on the energy performance of buildings. Certain agencies, even small ones, are trying to pool these skills by recruiting architects who have taken the appropriate training courses from among their colleagues.

## EVOLUTIONS

### IN COMMISSIONING

The European study is interesting in that it sheds light on a number of national specificities, in particular when it comes to commissioning. For example, and unsurprisingly given the monopoly of the architect, Belgium boasts the highest proportion of private homes compared with

**L'omnipotence décroissante du rôle de l'architecte le force à présent à s'entourer également de coordinateurs de constructions passives et de spécialistes de constructions passives et en PEB. Certains bureaux, même de petite taille, tentent de réunir ces spécialisations en recrutant parmi leurs collaborateurs, certains architectes ayant suivi les formations adéquates.**





Toulon, Logements La Coopérative - Housing units  
J.-F. Fontaine, M. Meunier et J.-F. Westrade, 2010. Arch.: Atelier d'architecture Meunier-Westrade